

## LE DOSSIER EST OUVERT...

---

« Suffit »-il de corrompre des joueurs de foot, de rétrocéder des territoires, de remettre en cause la Constitution ou de sortir un CD pour fournir LA manne d'un « bon » dossier *i.e.* un dossier apte à soutenir l'attention des foules et de les tenir en haleine en usant des stratagèmes médiatiques que l'on sait (gros titres, édition spéciales, encarts substantiels) ? A en juger les « dossiers » qui, à défaut d'ensoleiller nos vacances, ont brûlé l'actualité ces derniers mois, tout porte à le croire. En effet, à considérer l'usage désormais courant que l'on fait du terme de *dossier*, un événement tant soit peu extra-ordinaire ou sujet à rebondissements a toutes les chances de tenir la vedette et « squatter » les espaces médiologiques. David Bowie change de look et de ton ? *Les Inrockuptibles* (été 93) consacrent 20 pages (soit un sixième du numéro) au « garçon de lune » (*sic*). La trotteuse de la montre de la secrétaire de Mellik ne tourne pas rond ? Le dossier OM-Valenciennes se subdivise en des rubriques dont la masse et la diversité thématique finissent par occulter l'« Affaire » elle-même.

Cela étant, il serait abusif de retenir comme signe distinctif et caractéristique du dossier le critère du contenu ou du thème. Car, en restant dans le cadre des dossiers médiatiques, on constatera qu'on ouvre des dossiers pour moins que cela. Pour un changement de saison (les sempiternels dossiers « Spécial mode » ou « heure d'été / heure d'hiver »). Pour un coup de cœur (« La fidélité aujourd'hui », *Le Nouvel Observateur*, 12-18 août 1993) ou un coup de « gueule » (« Nourritures. Plaisirs et angoisses de la fourchette », *Autrement*, N° 108). Bref, à la limite, pour un oui, pour un non... Pourvu qu'on fasse de la page et du tirage...

*Pratiques* en serait-il arrivé là ? (« arriver » ayant l'avantage sémantique de neutraliser les sens de « haut / bas », qui seraient, argumentativement, assez déplaisants à nos yeux). Bien sûr que non ! Car le lecteur confiant et attentif aura remarqué que l'effet-scoop (facile, certes...) visé par l'énumération Paris-Matchéenne qui précède aura amalgamé sous le label *dossier* des genres

discursifs à visée communicationnelle multiple (informativo-explicative et argumentative) et à dénomination disparate (*dossier*-ficelés et classés vs en cours, littéralement, d'instruction –, *revue thématique*, *document*, *édition spéciale*...). Premier problème de nature catégorielle, donc : quelle place le dossier occupe-t-il dans la masse des discours sociaux actuels, en général ? comment le distinguer des genres journalistiques plus particuliers qui lui sont matériellement contigus (éditorial, articles, etc.) et éditorialement proches (par exemple des supports exclusivement thématiques comme *Le magazine littéraire*, *Autrement*,...) ? Les éléments de réponse suggérés dans ce numéro sous la forme de critères empiriques certes, mais néanmoins discriminants (D. Jacobi et M.-S. Poli ; C. Schnedecker) n'ont évidemment pas la prétention d'opérer une classification générique méthodique et précise. Ce type d'analyse reste à mener, ainsi qu'une réflexion disons diachronique sur les conditions qui ont permis au dossier d'émerger et de s'imposer dans les discours sociaux...

Des exemples précédents, on retiendra, par ailleurs qu'entre les dossiers qui s'empilent sur le bureau du juge Befy et ceux que diffuse la presse, les avatars sont nombreux, qui les font passer d'un état à un autre. Entre le dossier originel – étymologiquement et matériellement – qui rassemble dans une chemise des pièces de nature variées référant à un même thème et ses aboutissants variables (plaidoirie, note de synthèse, dossier de presse, revue), les processus de transformation affectent sa forme non seulement matérielle mais aussi énonciative, typologique, épistémologique (D. Jacobi et S. Poli). En tant qu'objet susceptible d'évolution et de sophistication, en tant qu'objet éclectique, le dossier est essentiellement *protéiforme*, ce qui laisse augurer de sa *poly-fonctionnalité*, comme le montrent, chacune à sa manière les différentes contributions à ce numéro.

Enfin la référence à l'aspect initial et trivial du dossier nous rappellera que l'on manipule des dossiers au quotidien, dans le privé (*cf.* les justificatifs de frais réels qui font le lot des déclarations de revenus) comme dans les milieux professionnels plus ou moins spécialisés dans les techniques de documentation (P. Delcambre). Et l'école n'y échappe pas...

D'abord, parce qu'elle exploite le dossier en tant qu'*objet didactique au sens où il vise à dispenser des savoirs*. C'est cet aspect que développent D. Jacobi et S. Poli à travers une étude de cas extrêmement minutieuse et stimulante. En objectivant la variété et la subtilité des processus qui sous-tendent la vulgarisation des savoirs savants, les auteurs offrent à l'enseignant, toutes disciplines confondues, un outil d'analyse précieux. Précieux en ce qu'il peut favoriser une meilleure lecture des dossiers qui foisonnent dans les manuels scolaires : sont pointés, notamment, ce que l'on pourrait qualifier d'objectifs-obstacles dans l'apprentissage de la conceptualisation (l'ambivalence des expressions métaphoriques et de leur contexte d'occurrence, pour ne citer que cet exemple). Précieux également en ce qu'il pose bon nombre de jalons pour aider à l'écriture des dossiers dès les petites classes (comment exploiter le récit à des fins explicativo-informatives ? comment baliser des séquences à fonction mathématique ? comment reformuler ?...).

Ensuite, dans la mesure où le dossier est utilisé à des fins évaluatives sommatives ou certificatives à différents niveaux de la formation, il convient d'*ajouter le dossier au nombre des objets de la didactique du français* et de lui prêter l'attention qui s'impose. En effet, dès lors que le dossier n'est pas seulement un outil d'évaluation opportuniste (après tout, « ça » ou une dissert...)

et illégitime (faute d'une préparation sérieuse) (C. Schnedecker), mais (bien) institutionnalisé (D.-G. Brassart ; P. Delcambre), on ne peut que s'interroger sur sa réelle utilité.

C'est à cette réflexion que se livrent P. Delcambre et D.-G. Brassart, l'un posant la question du *pour quoi faire ?*, l'autre celle du *comment faire ?* Le premier décrit les différents types d'épreuves professionnelles (dossier documentaire et notes de synthèse) en vigueur dans les filières professionnelles de type post-bac ou à visée professionnelle (CAPES de documentation) et montre en quoi les variantes qui les dissocient sont fortement conditionnées par les représentations idéalisées des métiers pressentis ou encore, dans une optique plus mercantile de rentabilité, par les tâches qui, dans l'idéal, attendent les heureux (!?) élus. La mise en évidence de ces corrélations, assortie de considérations inédites sur les rôles socio-symboliques attachés aux différents postes de travail que peuvent occuper les documentalistes ne manquera ni d'intéresser ni d'édifier les étudiants ou enseignants qui se destinent à la carrière.

D.-G. Brassart, quant à lui, se préoccupe du dossier en tant que support à l'élaboration de la note de synthèse, dont il dégage les principales caractéristiques en la comparant avec les épreuves canoniques que sont la dissertation, le résumé et le commentaire composé. A partir de là, et dans l'idée d'optimiser la « rédaction » de la note de synthèse, l'auteur passe au crible les manuels qui n'ont de méthodologiques que le nom (c'est nous qui extrapolons). A leur dogmatisme, il oppose une démarche plus modeste car plus précautionneuse et plus probante dans la mesure où elle s'appuie, avec toutes les nuances qui s'imposent, sur les modèles des processus rédactionnels. Ceux-ci lui permettent non seulement d'isoler les composantes de la tâche, compliquée en l'occurrence par l'obligation d'exploiter des sources textuelles, mais aussi de souligner des pierres d'achoppement de nature micro-textuelle. Le propos a, selon nous, entre autres mérites, celui d'explicitier notamment les obstacles ou blocages cognitifs occasionnés par la présence, lors d'une tâche rédactionnelle, d'un ou de texte(s)-source(s) – problèmes qui jusqu'à présent n'étaient que constatés – et dont il faudrait tirer parti pour la didactique d'une écriture qualifiée jadis de seconde main. Enfin, en posant les prémices de ce qui devrait être une didactique de « l'écriture épistémique », pour reprendre sa formule, D.-G. Brassart nous invite, fort opportunément, à préparer nos élèves à des pratiques d'écriture qui apparaissent, le cas échéant, tardivement, dans les cursus privilégiés (maîtrise, doctorat) et qui consistent à *écrire sur des savoirs pour produire des savoirs (pour soi, pour autrui)*. On touche là, nous semble-t-il, à l'enjeu didactique fondamental du dossier.

Pour être ambitieux, cet objectif n'est ni irréaliste ni irréalisable à partir du moment où l'on travaille (sur / avec) le dossier d'une manière qui soit à la fois raisonnée (*i.e.* claire sur les finalités assignées au dossier) et raisonnable (*i.e.* qui ne vise pas à lancer *inopinément* des 6<sup>e</sup> sur la fabrication d'un dossier sur la physique nucléaire, cela dit en exagérant à peine le type de sujets préconisés dans certains manuels scolaires). C'est dans cet esprit que, dénonçant les travers auxquels expose l'utilisation trop souvent aléatoire du dossier, C. Schnedecker répertorie différents types de situations pédagogiques où utiliser non pas *LE* mais *des dossier(s)*, dont les modes de composition et degrés d'élaboration sont fonction d'objectifs (d'écriture ou de lecture) qui peuvent être extrêmement diversifiés (affiner la représentation d'un genre littéraire, aider à la production de textes argumentés, consigner les étapes d'une production

longue...). Une fois encore, le principe (et le principal) est de faciliter la tâche de l'élève en lui donnant les moyens de s'approprier des savoirs et des savoir-faire (un dossier peut aider à conceptualiser une notion, de même qu'en vue d'une dissertation, il peut « donner des idées ») pour l'amener, à plus ou moins long terme à manipuler (dans tous les sens du terme : du collage / montage à l'usage de la citation) les textes et opinions d'autrui, pratique courante s'il en est. A cet égard, le dossier constitue un terrain didactique et pédagogique particulièrement propice. Maintenant si le dossier constitue un moyen, une médiation relativement fructueuse, il ne se conçoit pas moins en tant que fin, c'est à dire en tant produit à réaliser. Et c'est dans ce but qu'est proposée une gamme d'activités, qui ne prétend certainement pas couvrir tous les besoins en la matière, mais peut servir de base (perfectible) à un apprentissage systématisé du dossier.

Bref, ce numéro ouvre le dossier *dossiers* (...!!!!..) et offre des éléments de réponses à des questions élémentaires mais essentielles : *un dossier, qu'est-ce que c'est ? quelles sont ses fonctions* (médiatiques et professionnelles) ? *qu'en fait-on*, didactiquement parlant ? Sans négliger le pan compréhension / réception, il s'est, au fil de sa conception, plutôt orienté sur les phénomènes de production... C'est dire qu'il reste encore des pièces à fournir pour étayer cette problématique en voie d'apparition, et nous laissons à d'autres le soin d'y pourvoir. Maintenant, et selon la formule consacrée, si ce numéro a pu... etc, etc.

C. SCHNEDECKER

NB : A. Pagès a souhaité s'exprimer sur l'article de J.-P. Benoit *et alii*, paru dans le numéro 77 de *Pratiques* (pp. 83-110), où son ouvrage *Le Français au lycée* (Nathan) était mis en cause. Nous lui accordons ici-même très volontiers un « droit de réponse » et nous laissons aux lecteurs le soin de conclure.